



Le vélobus, et la chenille devient papillon



Photo : Pro Velo

J'me mouille
pour mon école !



RÉGION WALLONNE



Qu'est-ce qu'un vélobus?

Il s'agit d'un ramassage scolaire à vélo plutôt qu'en bus : des enfants (dans votre école, votre commune ?) se rendent à l'école et en reviennent le soir à vélo en groupe encadré par des adultes formés à cet effet. Un horaire précis et des points d'arrêt sont définis, que chacun doit respecter.

Le public cible

Tous les enfants sont susceptibles de participer dès la 4^{ème} année primaire. Une étude de la KULeuven a en effet démontré qu'en moyenne, à partir de neuf ans un enfant est capable de réagir à une situation complexe dans le trafic. Plus jeune, il vaut mieux alors être accompagné d'un grand frère, d'une grande soeur ou d'un parent.

Une convention est passée entre enfants et adultes : chacun s'engage à respecter les règles établies pour le bon fonctionnement de l'opération (vélo en bon état, respect des horaires et du code de la route, respect mutuel...).



Photo : Montain Witters



Et la sécurité dans tout ça ?

La formation des accompagnateurs et des enfants sur le trajet du vélobus réduit fortement les risques : chacun connaît l'itinéraire et les éventuels endroits plus délicats. Par ailleurs, le fait de rouler en groupe et de porter des vêtements bien visibles (gilets, serre-pantalon ou autocollants réfléchissants, fanions, ...) incite instinctivement les automobilistes à plus de prudence.

Et en cas d'accident ?

- Les enfants participants sont couverts par l'assurance de l'école pour les dégâts matériels qu'ils subiraient, puisqu'il s'agit du trajet domicile-école. Il est toutefois vivement conseillé (mais pas obligatoire) de veiller à ce qu'ils soient couverts par une RC familiale pour les dégâts éventuels occasionnés à des tiers (compagnon renversé, voiture griffée,...).
- Les accompagnateurs salariés (ALE, APS, Policiers, ...) sont couverts par l'assurance professionnelle de leur employeur (la commune, en général).
- Les accompagnateurs bénévoles, quant à eux, sont normalement couverts en dégâts matériels en tant que bénévoles pour l'école (qui doit toutefois signaler l'activité à son assureur) dans le cadre d'une activité scolaire. Parfois, un complément d'assurance sera nécessaire.

Dans tous les cas, il est vivement recommandé à l'école de contacter son assureur pour l'avertir de l'activité avant de la débiter.



Photo : Pro Velo



Pourquoi participer ?

- pour rendre le chemin vers l'école plus convivial et plus sûr, car cela fait autant de voitures en moins, et l'environnement sourit de voir ces jeunes pousses respirer à pleins poumons un air un peu moins pollué !
- pour favoriser l'autonomie des enfants, leurs santés mentale et physique (tant problématiques actuellement), leurs contacts sociaux ;
- pour permettre aux enfants d'appréhender les dangers de la route et d'apprendre le trafic de façon active et pas sur une banquette de voiture, ce qui leur servira maintenant et plus tard ;
- les parents sont en outre déchargés de la tâche de les amener à l'école, sauf s'ils accompagnent de temps en temps le vélo-bus, ce qui est aussi bon pour leur santé (et vivement souhaitable pour le bon fonctionnement du projet).





Les accompagnateurs

Il s'agit souvent de bénévoles, ce qui est préférable pour avoir un engagement des (parents des) participants :

- (grands-)parents d'élèves ;
- aînés du secondaire ;
- enseignants ;
- retraités volontaires ;
- cyclotouristes ;
- membres du GRACQ local (Groupe de recherche et d'action des cyclistes quotidiens : www.gracq.org - 02/502.61.30) ;
- étudiants d'écoles normales (futurs enseignants)...

Mais d'autres solutions existent pour soulager le bénévolat :

- des APS (Auxiliaires de Prévention et de Sécurité) : ils peuvent être financés au moyen d'une subvention dans le cadre d'un Contrat de sécurité passé entre la commune et le Ministre de l'Intérieur (contacter le Forem pour plus d'infos);
- des surveillants habilités (via la commune) ;
- des ALE : ces emplois de proximité permettent à des gens de se réinsérer socialement et professionnellement ;
- des policiers à vélo : de nombreuses communes ont fait le pas et disposent à présent d'une brigade cycliste. Bien qu'elle permette de soulager le bénévolat, cette solution n'est cependant pas toujours la meilleure, car la présence de policiers influe inévitablement sur le comportement des autres usagers, ce qui biaise la perception du trafic par les enfants. Plutôt une solution transitoire donc, ou alors la plus discrète possible, sans uniformes voyants ni injonctions par exemple.
- ... à vous de compléter la liste !



Le matériel de sécurité

Ici aussi, des solutions existent pour obtenir du matériel de sécurité (casques, chasubles, fanions). Chaque projet en invente de nouvelles, mais voici quelques pistes :

- si votre école s'est engagée dans la réalisation d'un plan de déplacements scolaires (PDS), la Région wallonne peut subsidier l'achat de matériel suivant certaines modalités ;
- l'IBSR (Institut belge pour la sécurité routière) propose régulièrement des casques ou des chasubles à faible coût, voire gratuitement ;
- certaines communes ou provinces disposent parfois d'un budget « mobilité » ou sécurité ;
- une forme de contribution financière des participants peut être imaginée ;
- un sponsor local peut intervenir ;
- les services clubs (Rotary, Fifty-one, Kiwanis, etc...) ont déjà apporté une contribution à certains projets ;
- diverses fondations de supermarchés ou de groupes commerciaux (Le Soir, C&A, etc.) offrent parfois des bourses à des projets répondant à certains objectifs socio-environnementaux ;
- des projets publics orientés vers les enfants ont déjà participé en offrant des fanions (Bla-Bla de la RTBF, par exemple) ;
- tout autre particulier ou organisation souhaitant contribuer à rendre les abords d'école plus vivables et à protéger l'environnement. À vous d'imaginer le reste...

Mais qu'est-ce qu'on attend ?

Un vélobus peut se mettre en place dans votre commune ou école, ne ratez pas le coche ! Si vous souhaitez initier un tel projet ou le suggérer à une école, contactez d'emblée la direction, la commune (échevins de la Mobilité, de l'Environnement et/ou de l'Enseignement) et/ou l'association de parents de l'école concernée.

Vous pouvez obtenir un soutien et des renseignements pratiques auprès de Pro Velo, qui a édité un Guide du ramassage scolaire à vélo très complet, téléchargeable sur Internet (www.provelo.org).



Quelques témoignages

«J'aime bien le vélo-bus parce que j'aime bien le vélo. Je parle plus souvent avec mon papa puisqu'il roule à vélo avec nous. Et j'arrive un plus tôt à l'école !»

Amélie, 10 ans - Soignies

«Nous souhaitons que nos enfants se familiarisent avec le vélo en ville pour qu'ils l'utilisent seuls plus tard».

M. et Mme Brouwer-Carliet, Schaerbeek

«Je voulais me rendre à l'école sans mes parents mais en toute sécurité».

Thomas, 9 ans, Nandrin



Photo : Pro Velo



Photo : Pro Velo



Photo : Pro Velo

QUESTIONNAIRE

à remplir par les parents avec leur enfant

Nom et prénom de l'élève :
Ecole : Classe :
Adresse :
Tél.privé : Tél.prof.:

1) Mon fils /ma fille va à l'école à vélo :

oui non

Si oui : Il / elle y va
 seul(e)
 avec un(e) ami(e)
 en groupe
 irrégulièrement toute l'année
 toute l'année, sauf pendant
les mois d'hiver
 fois/semaine

Si non : pourquoi ?
 pour un problème de santé :
 à cause de l'éloignement
(distance domicile-école : km)
 à cause du manque de sécurité de la route :
.....
 autre raison:
.....

2) Je serais disposé(e) à ce que mon fils / ma fille participe à une opération de ramassage scolaire à vélo aux conditions exposées dans la lettre ci-jointe. oui non

Si non, pourquoi ?
.....

3) Je serais disposé(e) à encadrer un groupe d'élèves dans le cadre de cette opération :

entre 8 h et 8 h 30 entre 15h 30 et 16 h
 le lundi le mardi le mercredi à midi
 le jeudi le vendredi

Signature du (des) parent(s) :

Signature de l'élève :

Date :



Exemple d'un projet de A à Z

Un tel projet ne s'improvise évidemment pas, au risque de rencontrer des obstacles difficilement surmontables : opposition de certains parents, craintes excessives en matière de sécurité, manque de ressources humaines, etc. Mais il ne faut pas se décourager si le répondant est faible au départ ; souvent, une fois le projet lancé, de nombreux parents et enfants demandent à s'y joindre.

Voici un canevas de mise en oeuvre :

1. Un petit groupe de travail se constitue (quelques parents ou enseignants motivés, par exemple). Des contacts s'établissent entre l'école, la commune, la police, les accompagnateurs potentiels, etc. pour s'assurer du soutien de chacun. La commission de mobilité d'école(s) mise en place dans le cadre d'un PDS est tout à fait indiquée pour cette mission.
2. Une réunion d'information générale est organisée à l'intention de tous les élèves de la 4^{ème} à la 6^{ème} année primaire et éventuellement des deux premières années du secondaire, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs pressentis (parents, commune, police,...). Le formulaire d'enquête sur les habitudes en matière de trajets vers l'école (voir l'exemple ci-contre ou dans le Guide du ramassage scolaire édité par Pro Velo) est joint au courrier « toutes-malettes », sauf si cela a déjà été fait dans le cadre d'un PDS, bien sûr.
3. Après dépouillement de l'enquête, les personnes intéressées se réunissent une nouvelle fois (parents et enfants) pour préciser les choses et signer les conventions, le cas échéant. Ou, à tout le moins, elles doivent être contactées personnellement pour s'assurer de leur engagement réel.



Photo : Pro Velo



4. Ensuite, le domicile des élèves disposés à participer est cartographié en vue d'établir le ou les itinéraire(s), qui sera(ont) reconnus à vélo pour vérifier sa(leur) praticabilité. Un horaire est également défini en fonction des disponibilités des accompagnateurs.
Pour ne pas essouffler le projet, il est préférable de commencer progressivement, ne fut-ce qu'un jour par semaine, mais en s'inscrivant dans la durée plutôt que dans une opération ponctuelle d'une semaine.
5. Vient alors le jour de la répétition générale : les participants reconnaissent ensemble l'itinéraire pour en déjouer les pièges éventuels et bien le connaître. Ce peut être l'occasion de former enfants et accompagnateurs à la conduite à vélo en groupe, ce qui est fortement souhaitable pour la sécurité de tous. Pro Velo peut assurer gratuitement cette formation dans le cadre des PDS.
Mais avant de partir, il conviendra de vérifier minutieusement l'état des vélos des participants, qui doivent être sûrs et performants, pour garantir un maximum de sécurité.
La présence d'un bon mécanicien vélo est vivement conseillée pour cette étape.
Il faudra également veiller à tester les compétences des enfants. Un canevas peut vous aider dans le « Manuel du professeur vélo-dynamique », édité par Pro Velo et disponible sur son site web.
Pro Velo vous propose également des modules d'éducation au vélo qui permettront aux enfants d'acquérir les compétences de base de la circulation à vélo dans le trafic. Contactez-les pour plus d'infos.
6. Après le lancement de l'opération, il est vivement conseillé de prévoir un moment d'évaluation, afin de voir ce qui a bien ou moins bien marché, les éventuelles améliorations à apporter et les éventuels nouveaux participants ayant manifesté leur intérêt.

Il ne reste plus qu'à vous lancer ! Bonne route !



Photo : Pro Velo



Photo : Pro Velo



Photo : Pro Velo



Pro Velo

peut vous apporter un soutien de proximité à partir des différentes maisons des cyclistes réparties en Wallonie (Charleroi, Mons, Namur et Liège).

Ce service est en partie gratuit dans le cadre des Plans de Déplacements Scolaires (PDS).

Toutefois, pour les renseignements généraux veuillez vous adresser à :

Pro Velo asbl
Place de la Station 2b
5000 Namur
081/81.38.23

namur@provelo.org
veloeducation@provelo.org
info@provelo.org

Internet : www.provelo.org



Photo : Pro Velo



RÉGION WALLONNE